

# PROGRAMME D'ÉDUCATION POUR LA SANTÉ Crips Île-de-France

→ Publics en situation de vulnérabilité

2023  
2024



## Faire de la vie affective et sexuelle une priorité de santé

La santé sexuelle se réfère à l'état de bien-être physique, mental et social lié à la sexualité et demeure un enjeu majeur de santé publique pour tous les publics. La vie affective et sexuelle renvoie à des droits fondamentaux pour toutes les personnes, y compris celles en situation de vulnérabilité et le respect de ces droits est essentiel pour promouvoir l'égalité et la dignité humaine.

→ Le Crips Île-de-France intervient auprès des différents publics en situation de vulnérabilité et éloignés des systèmes de prévention et de soins parmi lesquels nous retrouvons **les personnes migrantes, les personnes en situation de handicap, les jeunes en insertion et les jeunes sous main de justice.**

Pour différentes raisons, ces publics peuvent être confrontés à des risques plus élevés d'infections sexuellement transmissibles (IST), de grossesses non désirées, de violences sexuelles, de discriminations et de stigmatisation en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Ces fragilités peuvent alors être exacerbées par des obstacles tels que le manque d'accès à l'information sur la santé sexuelle, les barrières linguistiques ou culturelles, les conditions de vie socio-économiques ou les difficultés d'accès aux soins de santé de manière globale.

→ Notre approche de la prévention et la promotion en santé permet d'atteindre ces objectifs d'amélioration de la santé sexuelle des publics, en renforçant **l'autonomisation des personnes en situation de handicap sur leur vie affective et sexuelle** via le projet **Handi'prev**, ou en travaillant en profondeur **les compétences psychosociales et l'empowerment des personnes migrantes** via le programme **Access**.

→ Nos actions s'inscrivent dans une démarche **« d'aller vers »**, afin de sensibiliser de manière efficiente les publics franciliens prioritaires : celles et ceux qui, par leurs trajectoires, sont plus exposés à des risques psychosociaux ; et par leur situation, plus éloignés de la prévention. En effet, outre la santé sexuelle, les situations de vulnérabilité majorent les problématiques de santé

physique, mentale et sociale, car elles sont jonchées d'obstacles : non-recours, éloignement, interruptions ou refus de soins. De ce fait, **l'équipe d'animation de prévention du Crips Île-de-France se déplace auprès de ces publics en situation de vulnérabilité**, dans les lieux d'hébergement, de formation, de sociabilité, afin d'initier des espaces d'échange autour de différentes thématiques de santé. Ce sont des moments précieux pour parler librement dans un cadre bienveillant. La posture des animateurs vise à favoriser le développement des compétences psychosociales des publics, afin qu'ils puissent cultiver leur propre stratégie de santé. Le fil rouge de ces interventions conduit à la réalisation d'un même objectif : renforcer les connaissances des publics sur les lieux ressources, l'accès aux soins et le droit des personnes en matière de santé, et plus particulièrement en santé sexuelle.

## LES THÉMATIQUES PROPOSÉES

Pour chaque projet, une ou plusieurs thématiques peuvent être abordées. Les thématiques possibles en fonction des animations sont spécifiées sur chaque fiche projet de ce document.

### Éducation à la sexualité

- Le consentement.
- La prévention des violences sexistes et sexuelles.
- Les discriminations liées à la sexualité et au genre.
- Les moyens de protection et de contraception.
- Les risques et stratégies de prévention.
- L'orientation et l'accès aux soins en santé sexuelle.

### Accès aux soins et aux droits

- Les représentations liées à la santé.
- Le parcours de soins.
- Les lieux ressources.
- Les obstacles liés à l'accès aux soins.
- Les professionnels du secteur médico-social.

### Prévention des consommations de drogues

- Les motivations à consommer.
- Les effets sur la santé.
- Les stratégies de réduction des risques.
- Les différents types d'usage.
- La pression des pairs.
- L'orientation et l'accès aux soins.

### Bien-être

- Les besoins, l'équilibre alimentaire et le plaisir.
- Les normes sociales, la diversité et réalité des corps.
- Le bien-être et la confiance en soi...

### Écrans et réseaux sociaux

- Les multiples usages des écrans.
- Les aspects positifs et négatifs des écrans et des réseaux sociaux.
- Le temps passé sur les écrans et son impact.

## LES PUBLICS

### Le Crips propose des actions envers :

- Les jeunes mineurs de la protection judiciaire de la jeunesse.
  - Les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.
  - Les jeunes de 16 à 25 ans en insertion.
  - Les jeunes et adultes en situation de handicap.
  - Les personnes mineures non accompagnées.
  - Les personnes migrantes.
- Les professionnels des équipes éducatives.

## LA DÉMARCHÉ D'INTERVENTION DU CRIPS IDF

Nos actions se basent sur les concepts d'éducation pour la santé définis par la Charte d'Ottawa en 1986. Au cours de chaque animation, l'animateur ou l'animatrice ouvre un espace d'échange et de débat adapté à la thématique.

### Notre équipe s'appuie également sur les principes généraux d'animation :

- L'interactivité.
- Les outils pédagogiques.
- Les besoins des personnes.
- Le débat.
- La réflexion sur les normes et les représentations.

### La réussite d'un projet ne peut se faire qu'en lien avec l'entourage des publics bénéficiaires.

### Intégrer les équipes éducatives dans nos projets à travers des séances de prévention spécifiques est fondamental.

Le travail partenarial avec les structures socioculturelles, socio-éducatives et médico-sociales ainsi que les parents pour certains publics, enrichit les efforts de prévention auprès des différents bénéficiaires. Cette collaboration permet de développer des messages communs sur l'éducation pour la santé mais aussi de positionner les équipes éducatives comme véritables personnes ressources de la prévention et la promotion de la santé.

Nous proposons donc systématiquement aux équipes éducatives **des actions d'information / sensibilisation** en amont des interventions auprès des publics cibles. Elles favorisent une meilleure connaissance des actions mises en place par le Crips, assurent un relais et une orientation adaptés selon les besoins du public.

# COMMENT BÉNÉFICIER DE NOS ACTIONS ?

Les actions du Crips IDF à destination des publics prioritaires sont financées par l'Agence régionale de santé d'IDF, le Conseil régional d'Île-de-France et la ville de Paris.

## Votre structure est éligible à nos programmes si vous êtes :

- Un dispositif d'insertion jeunes (mission locale, E2C, Epide, plateforme de mobilisation, etc.) – **projet Boost' santé jeunes**.
- Une structure d'accueil, d'insertion sociale ou d'hébergement pour personnes migrantes – **projet Prev'ensemble – programme Access**.
- Une structure d'accueil, d'insertion sociale ou d'hébergement pour personnes en situation de handicap – **projet Handi'prev**.
- Une structure de la protection judiciaire de la jeunesse en Île-de-France ou de l'aide sociale à l'enfance – **projet Prev'à fond**.



## NOS MODALITÉS D'ORGANISATION

- Format d'animations multiples en fonction du projet.
- Nombre minimum de participants pour une animation : **5 personnes**.
- Lieux d'intervention : **au sein de votre structure**, dans un lieu identifié préalablement en fonction des besoins du projet.
- À la fin des interventions, les animateurs ou animatrices du Crips peuvent mettre à la disposition des participants **des supports de prévention** (brochures, préservatifs...). Quelques minutes peuvent être réservées pour **répondre aux questions individuelles** et au besoin orienter vers des personnes et lieux ressources adaptés.

### En cas d'annulation

Une action annulée par la structure, à moins de trois jours ouvrés, ne pourra pas être reprogrammée.



## LES ENGAGEMENTS DU CRIPS IDF

**L'ensemble des actions sont réalisées par le Crips et ses partenaires.**

Tous nos partenaires ont été sélectionnés et répondent à des critères d'exigence et de qualité, en cohérence avec notre démarche d'intervention.

**Une charte de l'animation concernant nos actions de prévention a été mise en place.**

Elle est disponible sur simple demande. Cette charte formalise la mise en œuvre du programme et permet d'assurer le bon déroulement des interventions. L'ensemble de l'équipe d'animation s'engage à la respecter.

Les animateurs ou animatrices vous contacteront en amont de leurs interventions pour les modalités d'organisation et obtenir des informations sur le contexte et vos besoins spécifiques.

## LES ENGAGEMENTS DE VOTRE STRUCTURE TROIS RÈGLES INCONTOURNABLES

**1. Pour les structures accueillant les publics prioritaires, la présence d'un professionnel de la structure tout au long des animations est bienvenue, afin de faire du lien avec les bénéficiaires.**

Cette personne doit s'engager à respecter les règles de fonctionnement énoncées par l'animateur ou l'animatrice. Il s'agit d'inscrire au mieux les séances dans le quotidien des participants.

Veillez noter que la présence des accompagnants professionnels se limite à deux personnes maximum lors de l'animation, afin de préserver un équilibre dans le groupe et une fluidité des échanges.

Si une personne de la structure souhaite monter en compétences et co-animer avec l'animateur ou l'animatrice, nous pouvons y répondre favorablement en sollicitant le pôle accompagnement des professionnels du Crips.

**2. Le respect des modalités d'organisation.**

Voir le paragraphe « Nos modalités d'organisation ».

**3. Évaluation des programmes.**

Chaque projet fait l'objet d'une procédure d'évaluation annuelle. Elle permet d'améliorer la qualité de nos interventions. Si vous bénéficiez de nos actions, votre structure sera sollicitée pour contribuer à l'amélioration des actions menées.

**En cas de non-respect de ces conditions d'organisation, les intervenants du Crips ne pourront pas assurer l'animation.**

## VOUS AVEZ UNE DEMANDE SPÉCIFIQUE ?

C'est votre première demande d'intervention auprès du Crips? Vous souhaitez bénéficier de plusieurs thématiques d'intervention ou de plusieurs modalités d'action? Vous voulez un autre format d'intervention (exemples: atelier, stand, action via notre Bus Information Prévention)?

**Contactez-nous directement afin que l'on étudie au mieux votre demande :**  
prevention@lecrips.net



**Le Crips peut vous proposer des actions complémentaires, en fonction de vos besoins et attentes, qui peuvent nécessiter un financement de votre part (devis sur demande).**

## PRÉ-INSCRIPTION EN LIGNE

Inscriptions en ligne toute l'année.



# Prev'ensemble

Les personnes migrantes ou d'origine étrangère ont plus de risques d'être exposées au VIH, aux hépatites et aux autres IST et ont un parcours de soins plus difficile. Le déracinement ainsi que le parcours migratoire (pour des raisons économiques, géopolitiques, familiales ou autres) peuvent agir sur la perception des risques en lien avec la santé sexuelle.

## Mise en œuvre

- Des ateliers de groupe, sur 2 à 3 séances.
- Une animation de 2 heures par séance, adaptée en fonction des besoins des publics et de la structure.

## Objectifs

- Aider les personnes à gagner en autonomie sur leur santé globale.
- Inciter les publics rencontrés à prendre soin de leur corps par l'apport d'informations et de connaissances en santé sexuelle (modes de transmission, stratégies de prévention).
- Proposer des solutions immédiates de dépistage et de prévention diversifiée du VIH et des IST (infections sexuellement transmissibles).

- Orienter vers des dispositifs d'accompagnement sanitaire et social avec une approche globale permettant de suivre les personnes dans leur globalité.

## Thématiques

- Vie affective et sexuelle.
- Prévention des consommations de drogues.

## Bénéficiaires

**Les personnes migrantes ou d'origine étrangère**

**(jeunes et adultes) inscrites :**

- Dans des stages d'insertion, d'alphabétisation, de remise à niveau.
- Dans des structures d'accueil ou d'hébergement.

Publics en situation de vulnérabilité  
→ à destination  
des personnes migrantes



## Une attention particulière en direction des mineurs non accompagnés

Les mineurs non accompagnés sont des jeunes sans représentants légaux sur le territoire. Certains ont connu ou sont encore plongés dans une situation de précarité qui majore les risques psychosociaux et sanitaires. Ils sont pris en charge par l'ASE ou par des associations s'ils sont en situation de recours juridique. Ces structures les accompagnent dans la vie quotidienne, l'apprentissage ainsi que dans l'accès aux soins et aux droits. Le Crips élabore des séances d'éducation à la santé spécifiques pour ce public. Il est primordial de construire une

action adaptée avec une approche interculturelle qui prend en compte les spécificités de la période adolescente. En effet, il est important d'échanger sur les représentations culturelles des jeunes en lien avec la santé sexuelle, de renforcer un socle de connaissances sur différentes thématiques (le corps, l'accès aux soins, les risques, les droits sexuels, le consentement) et de leur apporter ainsi une éducation à la sexualité qui les rende acteurs de leur vie affective et sentimentale.

# Le Crips Île-de-France



## Programme d'animations

lecrips-idf.net/  
prevention-sante-jeunes

 crips\_idf  
 crips\_idf

## Contact

01 84 03 96 98  
prevention@lecrips.net

 Crips\_IdF  
 LeCripsIDF

## Horaires

du lundi au vendredi  
9h à 12h30 — 14h à 17h

 Crips Île-de-France  
 CripsIleDeFrance

## Accès

16 rue de l'Évangile  
75018 Paris

 [lecrips-idf.net](http://lecrips-idf.net)  
